

POUR UNE **AGRICULTURE**  
ET UNE **ALIMENTATION**  
**BIOLOGIQUES**  
ET **LOCALES**  
EN INDRE-ET-LOIRE

INFORMATION  
À DESTINATION DES  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES



# DES ENJEUX MONDIAUX, DES SOLUTIONS LOCALES

Loin d'être le caprice de quelques « bourgeois - bohèmes », le fait de vouloir développer une agriculture biologique, de qualité et de proximité, est devenu le souhait partagé de nombreux citoyens soucieux de bénéficier d'une alimentation saine, de protéger l'environnement de toutes pollutions majeures, de préserver la biodiversité et les potentialités productives de nos terroirs sur le long terme.

L'urgence est de développer des systèmes de culture et d'élevage qui utilisent en priorité les ressources et les énergies renouvelables. Il ne s'agit pas d'un retour à la « bougie » mais de promouvoir au contraire des formes d'agriculture destinées à retrouver la fertilité naturelle des sols pour produire l'alimentation et les biens ou services dont notre société a le plus besoin.

Le recentrage de l'agriculture sur les spécificités de nos écosystèmes et de nos besoins vise d'une part à localiser une activité structurante pour nos terroirs nous redonnant notre capacité d'initiative, et d'autre part à ne plus produire en excès les produits standards qui ont fait supporter aux pays du « Sud » la concurrence déloyale de notre agriculture chimique.

L'exigence de promouvoir une agriculture de qualité sur nos terroirs et le droit des pays du « Sud » à recouvrer leur souveraineté alimentaire sont les deux facettes d'une seule et même démarche : celle du développement « durable » dans l'agriculture.

Souveraineté alimentaire, sécurité sanitaire et environnementale, activité économique et cohésion sociale, développement et aménagement du territoire constituent autant de questions globales majeures dont les réponses seront locales. Les élus comptent parmi les principaux artisans des projets de territoire. Ils ont la responsabilité de participer à relever ces grands défis en jetant les bases d'une transformation durable de nos sociétés tout en répondant à l'attente de leurs concitoyens.

Marc DUFUMIER

**MARC  
DUFUMIER**

Professeur  
d'agriculture  
comparée à  
AgroParisTech et  
Membre du comité  
de veille écologique  
de la Fondation  
Nicolas Hulot

# L'OBJECTIF DE LA CAMPAGNE D'InPACT 37

Le Grenelle de l'environnement a acté un **développement sans précédent de l'agriculture biologique.**

## Objectifs du Grenelle de l'environnement :

- ▶ 6 % de surface agricole utile en agriculture biologique en 2012 et 20 % en 2020 ;
- ▶ 15 % de produits biologiques dans la restauration collective en 2010 et 20 % en 2012 ;
- ▶ Protection de 500 captages en 2012 en généralisant l'agriculture biologique autour des zones d'alimentation en eau potable.

InPACT 37 et ses partenaires (associations d'agriculteurs, de protection de l'environnement, de consommateurs et d'éducation populaire) proposent de **relever ce défi et d'accompagner les élus** qui le souhaitent dans leur action de développement de l'agriculture biologique et locale en Indre-et-Loire.

Deux documents d'information ont été réalisés, l'un à destination des citoyens et celui-ci, destiné aux élus. Il fait le point sur :

- ▶ les bénéfices à attendre du développement de l'agriculture biologique ;
- ▶ les insuffisances actuelles et les priorités de développement ;
- ▶ les leviers d'action.

Il propose des exemples d'expériences réussies dans des collectivités du département et en dehors.

## InPACT 37

Initiatives  
Pour une  
Agriculture  
Citoyenne  
et Territoriale

# PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE...

**1** Permettre une santé mieux garantie pour tous et participer à la sauvegarde de l'environnement en s'abstenant d'utiliser des pesticides et des engrais chimiques de synthèse

## **...UNE PRATIQUE AGRICOLE OÙ DES HOMMES ET DES FEMMES :**

- ▶ contribuent à une meilleure santé des agriculteurs et des consommateurs ;
- ▶ valorisent la biodiversité en faisant de celle-ci une alliée plutôt qu'une contrainte ;
- ▶ ouvrent de nouvelles perspectives pour l'entretien des paysages et le maintien de leur diversité ;
- ▶ améliorent l'activité biologique et donc la fertilité des sols ;
- ▶ accroissent la qualité de l'eau et de l'air.

**L'AGRICULTURE  
BIOLOGIQUE  
ET LOCALE C'EST**

2

**Revitaliser socialement et économiquement les territoires ruraux et péri-urbains en privilégiant des activités de production, de transformation et de commercialisation en circuits courts**

**...DES ACTIONS CONCRÈTES PAR LESQUELLES LES ACTEURS LOCAUX :**

- ▶ créent des emplois durables ;
- ▶ permettent de maintenir la valeur ajoutée sur le territoire ;
- ▶ limitent notre dépendance aux transports ;
- ▶ améliorent l'autonomie alimentaire du territoire ;
- ▶ resserrent les liens entre les consommateurs et les producteurs ;
- ▶ mettent en valeur le patrimoine par une meilleure expression des produits du terroir.

- ▶ un projet concerté de territoire en réponse à une demande citoyenne.
- ▶ un outil d'avenir pour l'aménagement du territoire et la cohésion sociale.
- ▶ un choix cohérent face aux enjeux qui nous sont imposés par le changement climatique.

# LE BILAN

## DE LA PRODUCTION BIOLOGIQUE

- ▶ l'agriculture biologique en France représente seulement 2 % de la surface agricole utile.
- ▶ la demande des consommateurs est très supérieure à l'offre. Elle est en forte progression (10 % par an) et nécessite l'importation de 50 à 70 % selon les produits.

Aujourd'hui, 77% des Français estiment que l'agriculture biologique est une solution d'avenir et 78 % des parents d'élèves souhaitent des repas bio à l'école (*Enquête CSA, 2008*).

## LE BILAN

### EN INDRE-ET-LOIRE

- ▶ 127 producteurs en agriculture biologique sur plus de 5 000 (soit 2,5 %) ;
- ▶ 5 334 hectares (1,6 % de la surface agricole départementale) ;
- ▶ des unités de transformation (abattoirs, ateliers de découpe, transformation des fruits) trop peu nombreuses ou peu accessibles pour les produits biologiques ;
- ▶ 53 producteurs en vente directe en agriculture biologique à la ferme ou sur les marchés ;
- ▶ un réseau de circuits courts de distribution (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, vente directe, magasins de producteurs, groupements d'achats, etc.) insuffisamment développé au regard du potentiel de la demande.

1 000 hectares de terres agricoles disparaissent chaque année au profit de l'urbanisation (soit l'équivalent de 14 fermes de taille moyenne).

# LES PRIORITÉS

## POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN INDRE-ET-LOIRE

**1** Installer de nouveaux producteurs, en particulier des maraîchers.

**2** Soutenir la création d'unités de transformation, en particulier pour les produits laitiers.

**3** Structurer la commercialisation en circuits courts.

Quelques hectares  
suffisent pour  
**INSTALLER**  
un maraîcher.

# LE RÔLE MOTEUR DES COLLECTIVITÉS...

## I. FACILITER L'ACCÈS AU FONCIER

En Indre-et-Loire, **il existe de nombreux porteurs de projet** en agriculture biologique mais leur installation est rendue difficile notamment par les conditions d'accès au foncier (pression urbaine, prix en hausse, tendance à l'agrandissement et difficulté de transmission des exploitations).

Les collectivités peuvent s'impliquer activement dans les mécanismes d'attribution des terres par :

- ▶ la **mise à disposition de terres** leur appartenant pour favoriser l'installation de nouveaux producteurs, en prévoyant aussi le besoin de bâtiments d'exploitation ;
- ▶ la **création de réserves foncières** pour augmenter la surface disponible à l'installation :
  - ▶ en signant une convention avec la SAFER<sup>1</sup> ;
  - ▶ en favorisant l'achat collectif de terre pour un usage agricole afin de les retirer de la spéculation foncière.

En 2009, la **ville de La Riche** (agglomération tourangelle) va mettre une terre maraîchère lui appartenant à la disposition d'un jeune agriculteur. Depuis 2008, la **communauté de communes de l'Est Tourangeau** fait des démarches pour acquérir du foncier et permettre l'installation de nouveaux producteurs sur son territoire.

En 1999 à **Grusse** dans le Jura, le maire, pour lutter contre l'enfrichement de sa commune, a fait un appel dans la presse locale pour réinstaller des producteurs. Après concertation avec les propriétaires des parcelles en friche, un Groupement Foncier Agricole (GFA) a été créé permettant d'installer 7 exploitations.

- ▶ l'**utilisation des outils de planification ou de préservation du foncier** (Plans Locaux d'Urbanisme, Schémas de Cohérence Territoriale, Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains, Zones Agricoles Protégées, etc.).

Le **Conseil Général** est en cours de réflexion pour mettre en place un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbain, en concertation avec les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) concernés et la profession agricole.

En 2007, à **Hantay** (à proximité de l'agglomération lilloise), le maire a fait modifier le Plan Local d'Urbanisme, pour inscrire en zonage agricole un secteur prévu pour l'activité économique par la communauté urbaine. Sur ce secteur de 3 hectares, un maraîcher a pu développer son activité en agriculture biologique.

<sup>1</sup> Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural : son but est de participer à l'aménagement durable et équilibré de l'espace rural, et notamment de favoriser l'installation des jeunes.

L'association  
**TERRE DE LIENS**

favorise la création de groupements fonciers agricoles auxquels des communes et des particuliers peuvent participer en donnant ou achetant des terres. Ces terres sont ensuite louées à des agriculteurs qui respectent la Charte de Terre de Liens.

# ...POUR AUGMENTER LA PRODUCTION LOCALE

## 2. AIDER LES PRODUCTEURS INSTALLES OU EN COURS D'INSTALLATION

**Des soutiens financiers aux agriculteurs** peuvent être attribués par les collectivités locales, il peut s'agir :

- ▶ d'aide à la **certification, à l'installation, ou au maintien** ;
- ▶ d'aide à l'équipement individuel ou à la mutualisation d'équipement ;
- ▶ de **soutien à l'organisation** professionnelle de l'agriculture biologique et locale.

Les collectivités ont aussi un grand rôle à jouer pour soutenir le développement des formations initiales, continues, en apprentissage et l'accès aux diplômes supérieurs en agriculture biologique.

## 3. INCITER A LA CONVERSION

Aujourd'hui, l'installation seule ne permettra pas de répondre aux enjeux. Les collectivités doivent établir un dialogue avec les agriculteurs non bio et créer **les conditions favorables à leur conversion**.

Des aides existent déjà au niveau de l'État et de certaines Régions. Les collectivités peuvent renforcer ces aides en développant les opportunités locales de commercialisation des produits biologiques.

## 4. PROTEGER LES CHAMPS D'ALIMENTATION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

La suppression de la pollution due aux pesticides et engrais chimiques de synthèse fait baisser les coûts de potabilisation. Les Agences de l'Eau peuvent aider à protéger les nappes phréatiques par des « mesures agro-environnementales ». Les collectivités territoriales peuvent accompagner ces mesures et aller plus loin, en favorisant la conversion et l'installation à l'agriculture biologique dans les champs d'alimentation des captages d'eau potable.

À partir de 1991, la commune de **Munich** encourage financièrement les agriculteurs à produire en agriculture biologique sur le périmètre de son champ captant. Cette action coûte 30 fois moins cher que de payer les traitements de potabilisation.

**En France**, certaines communes comme Lons-le-Saunier se sont engagées dans cette démarche. L'Agence de l'Eau Seine – Normandie finance l'achat de terrains situés sur les champs d'alimentation et y favorise l'installation des agriculteurs bio.

# LE RÔLE MOTEUR DES COLLECTIVITÉS...

Les circuits locaux de commercialisation et de consommation sont des atouts pour favoriser l'installation et la conversion des producteurs, leur offrant des débouchés locaux et réguliers.

## I. AGIR SUR L'APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Comment s'y prendre ?

- ▶ évaluer les produits disponibles localement ;
- ▶ travailler en concertation avec les gestionnaires et les cuisinier(ère)s, pour que chacun adhère au projet ;
- ▶ utiliser régulièrement les produits disponibles, afin de structurer les filières et les pérenniser.

Il peut être contreproductif pour les filières locales de ne proposer qu'un repas bio de temps en temps. De plus, un repas bio isolé peut coûter cher, ce qui freinera la motivation pour rééditer l'expérience.

2008/2009 : La commune de **Reugny** (37) sert quotidiennement 160 repas dans le restaurant scolaire. Les produits biologiques y sont intégrés petit à petit, en lien avec Biocentre. Le personnel a été associé à la démarche pour en garantir la réussite. Même expérience pour **Montrichard** (41) qui sert quotidiennement 220 repas.

La ville de **Tours** utilise depuis le début de l'année de la farine biologique locale pour la constitution des repas servis dans l'ensemble des restaurants scolaires de la ville (7 à 8000 repas/jour). Viendront ensuite les pommes et les poires, produites en Touraine.

### À NOTER

Conserver une restauration collective en régie directe permet de maîtriser l'approvisionnement.

**POUR SOUTENIR  
VOTRE DÉMARCHE  
&  
CRÉER L'ADHÉSION  
CITOYENNE...**

# ...POUR DEVELOPPER LA COMMERCIALISATION LOCALE

## 2. METTRE EN PLACE DES CIRCUITS LOCAUX DE COMMERCIALISATION

- **Les commerces en zone rurale** peuvent être des lieux de commercialisation des produits biologiques locaux et d'approvisionnement de la restauration collective.

À **Saint Nicolas de Bourgueil**, les élus et les commerçants se mobilisent pour fournir le restaurant scolaire en produits biologiques.

Dans le **Maine-et-Loire**, l'épicerie a été réouverte dans deux communes, sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (Savennières) ou d'association (Rablay sur Layon). Dans un cas comme dans l'autre, les produits biologiques et locaux sont privilégiés. Le rôle des élus peut être déterminant pour la réussite de tels projets.

- **Des marchés de produits biologiques** peuvent être organisés par les communes. Ils favorisent une valorisation de la production locale et créent une nouvelle dynamique pour le territoire et les producteurs.

En Indre-et-Loire, la ville de **Rochecorbon** vient de créer un marché bio. Il a lieu le samedi matin.

- **Des plates-formes locales de distribution** peuvent être mises en place ou soutenues par les collectivités pour simplifier l'approvisionnement en restauration collective.

Une étude est en cours au sein de Biocentre pour la création d'une plate-forme d'approvisionnement de la restauration collective en produits biologiques qui pourrait démarrer ses activités en septembre 2009.

- **Les AMAP** constituent un réel engouement citoyen. Ces groupes de consommateurs s'engagent à acheter la production d'un paysan sur plusieurs mois, ce qui peut faciliter un projet d'installation ou de conversion. Les collectivités peuvent aider les AMAP, par exemple en mettant à disposition un local pour la distribution.

**AMAP**

Association  
pour le Maintien  
d'une Agriculture  
Paysanne

...ORGANISEZ UN  
**DÉBAT PUBLIC.**

# RÉCAPITULATIF DES LEVIERS D'ACTION...

## OBJECTIFS

**FACILITER L'ACCÈS  
AU FONCIER**

**AIDER ET INCITER  
LES PRODUCTEURS**

**PROTÉGER LES CHAMPS  
D'ALIMENTATION DES CAPTAGES**

## DÉVELOPPER LA COMMERCIALISATION ET

**AGIR SUR L'APPROVISIONNEMENT  
DE LA RESTAURATION COLLECTIVE**

**METTRE EN PLACE DES CIRCUITS  
LOCAUX DE COMMERCIALISATION**

**CRÉER L'ADHÉSION  
CITOYENNE**

L'action des communes et communautés de communes n'est pas déconnectée de l'action des Conseils Généraux et des Régions, voire de l'Etat et de l'Union Européenne.

On peut trouver des complémentarités entre les aides des différents niveaux pour une action plus efficace.

# ...À DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS

## ACTIONS

### DÉVELOPPER LA PRODUCTION

- ▶ Mettre à disposition du foncier ;
  - ▶ Créer des réserves foncières ;
  - ▶ Utiliser les outils de planification et de préservation :
    - ▶ Périmètre de Protection de l'Espace Agricole Naturel Périurbain (PPEANP) ;
    - ▶ Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ;
    - ▶ Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
    - ▶ Zone Agricole Protégée (ZAP).
- 
- ▶ Aider au maintien, à la conversion, à la certification, à l'investissement (individuel ou collectif), à la formation ;
  - ▶ Créer le dialogue ;
  - ▶ Développer des opportunités locales de commercialisation.
- 
- ▶ Favoriser l'installation et la conversion de producteurs en agriculture biologique.

### LA CONSOMMATION LOCALES

- ▶ Evaluer les produits disponibles ;
  - ▶ Les proposer régulièrement ;
  - ▶ Travailler en concertation avec les gestionnaires et les cuisinier(ère)s ;
  - ▶ Conserver ou passer en régie directe.
- 
- ▶ Inciter les commerces locaux, notamment ceux qui approvisionnent les restaurants scolaires, à proposer des produits bio et locaux ;
  - ▶ Mettre en place un marché bio et local ;
  - ▶ Mettre en place des plates-formes locales de distribution ;
  - ▶ Soutenir les AMAP.

### CRÉER DU DÉBAT LOCAL

- ▶ Impliquer les associations de parents d'élèves, de consommateurs, de protection de l'environnement ;
- ▶ Organiser des projections-débats ;
- ▶ Organiser une fête de l'agriculture locale, avec dégustation des produits ;
- ▶ Organiser des sorties scolaires dans les fermes des environs ;
- ▶ Mettre en place un potager dans la cour de l'école.

# CONCLUSION

**L**e monde agricole et les consommateurs opèrent progressivement une mutation dans leurs façons de produire et de consommer. Il s'agit donc d'être réactif et de faire appel à la créativité afin d'imaginer des solutions locales et de mettre en œuvre des projets concertés de territoire permettant de répondre simultanément aux attentes des différentes composantes de la société.

Il est de votre responsabilité d'élus d'engager vos collectivités dans le soutien et le développement d'une agriculture biologique et locale, ainsi que des activités artisanales et commerciales qui s'y rattachent.

La réussite de ce projet collectif, vital pour les populations actuelles et pour les générations futures dépend de la volonté de chacun à s'investir dans sa réalisation. Nul ne peut plus douter aujourd'hui qu'il en va de l'intérêt général.

# RÉFÉRENCES

- ▶ **Terre de Liens** – Achat collectif de foncier  
<http://www.terredeliens.org>
- ▶ **Terres en Ville** – Collectivités et agriculture péri-urbaine  
<http://www.terresenvilles.org>
- ▶ **Bio Centre** – Filière bio en Région Centre / Restauration collective  
<http://www.bio-centre.org>
- ▶ **Un + bio** – Restauration collective et agriculture bio  
<http://www.unplusbio.org>

## Information sur les exemples cités (exemples hors Région) :

- ▶ **Avenir en campagnes**, bulletin 27 de l'association Avenir Nord-pas de Calais Numéro spécial février / mars 2006 (article sur le PLU à Hantay) ;
- ▶ Site du **GABNOR** :  
<http://www.gabnor.org> (exemples sur la protection de l'eau)
- ▶ Site de **Terre de Liens** :  
<http://www.terredeliens.org>  
(exemple de Groupements Fonciers Agricoles)
- ▶ Site de **Rablays Sur Layon** :  
<http://www.rablaysurlayon.com> (Epicerie associative)
- ▶ Blog relatant l'expérience de **Savennières** :  
<http://biplan.over-blog.com> (épicerie en SCIC)

## Pour plus d'exemples :

Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable  
<http://observatoire-territoires-durables.org/>

## ILS SOUTIENNENT LA CAMPAGNE

Fondation  
pour une Terre  
Humaine

FONDATION  
POUR UNE  
TERRE  
HUMAINE

Mairie de Tours



Conseil Général



# CONTACTS

## ► InPACT 37 – Coordination des actions

La Gabillère - 37250 Veigné

[inpact37@gmail.com](mailto:inpact37@gmail.com)

Tél : 06 87 98 50 02

### → ADEAR 37 – Installation/circuits courts

19 rue Jean PERRIN - 37 170 Chambray les Tours

[adear37@club-internet.fr](mailto:adear37@club-internet.fr) - <http://www.fadear.org/>

Tél : 02 47 28 52 16 - Fax : 02 47 27 68 63

### → GABBTO – Aide aux producteurs (conversion, installation, accompagnement)

38 rue Augustin Fresnel - 37171 Chambray les Tours Cedex

Tél : 02 47 48 37 98 - Fax : 02 47 48 17 36

### → Alter'énergies – Mobilisation citoyenne

La Gabillère - 37250 Veigné

[contact@alterenergies.org](mailto:contact@alterenergies.org) - [www.alterenergies.org](http://www.alterenergies.org)

Tél : 02 47 26 46 03

## ILS SONT PARTENAIRES DE LA CAMPAGNE

AMAP Bio en Brenne, ARIAL, ATABLE, ATTAC 37, Biocoop Salut Terre, Changeons d'ère, Convivium Slow Food Val de Loire, Les Jardiniers Ambulants, Pour Politis 37, Raiponce, Réseau Tourangeau Anti-OGM, SEPANT, Une place pour tous, Véloration Tours.